

Communiqué de Presse du 11 janvier 2025

Le 30 décembre dernier, France Bleu Auvergne faisait paraître un article sous le titre : « Première reconnaissance officielle, pour une Moulinoise, atteinte de la maladie de Charcot après un vaccin anti-covid ».

Cet article n'est resté en ligne que quelques heures pour, finalement, faire l'objet d'une dépublication en fin de journée.

Cette succession d'événements a été suffisante pour enflammer les réseaux sociaux, mais aussi les rédactions de presse (tous supports confondus).

Il ne pouvait en être autrement pour un sujet « hyper » clivant. Nous avons, en effet, d'un côté les défenseurs acharnés d'un vaccin anti-covid, dont ils sont absolument certains qu'il ne peut pas être à l'origine de pathologies très graves, comme la maladie de Charcot, et de l'autre côté, non pas comme cela est présenté de façon simpliste, ceux que certains nomment les « antivax », mais, des personnes qui, depuis qu'elles ont été vaccinées contre la covid, en 2021, 2022 ... ont déclenché des pathologies plus ou moins graves dont les médecins ne pouvaient expliquer le déclenchement soudain.

Une question s'est alors légitimement posée : et si les vaccins anti-covid étaient à l'origine de la détérioration de mon état de santé ?

Il semble pourtant qu'il soit, en France, interdit de se poser cette simple question. Pire, si vous posez cette question, vous êtes immédiatement diabolisé et taxé de complotiste. C'est ainsi la meilleure façon de faire taire, non pas toute critique, mais toute tentative visant à émettre des doutes quant à un discours officiel dont les chiens de garde persistent à affirmer, de façon sentencieuse, que les vaccins anti-covid ne présentent aucun risque, ou, en tout cas, pas de risque grave pour la santé.

Des vigies semblent donc scruter la moindre apparition d'articles sur le sujet, comme pour mieux réagir à des affirmations qui pourraient remettre en cause un discours officiel, quitte à se comporter comme des maîtres censeurs.

Concrètement, que s'est-il passé le 30 décembre dernier ?

France Bleu Auvergne fait paraître un article, pourtant très neutre, et sans parti pris, qui fait suite à un long entretien avec Mélanie, jeune femme âgée de 35 ans, atteinte de la maladie de Charcot. Cet article avait le grand mérite de montrer la solitude et la détresse des malades atteints de telles pathologie et de leur famille, surtout quand ils cherchent à comprendre pourquoi.

Il convient ici de préciser que la maladie de Charcot, aussi connue sous le nom de **sclérose latérale amyotrophique (SLA)**, est une maladie neurodégénérative. C'est une maladie rare (extrêmement rare chez les personnes comme Mélanie qui, au moment du diagnostic, avait 31 ans) dont la prévalence est de 2,7 sur 100 000.

La sclérose latérale amyotrophique (SLA), est une maladie grave qui entraîne le décès de la personne dans un délai de 3 à 5 ans, en moyenne, après l'apparition de la maladie, principalement en raison de l'atteinte des muscles responsables de la respiration.

Il convient encore de préciser, qu'à ce stade des **recherches scientifiques**, les causes de la maladie de Charcot demeurent inconnues dans 90 % des cas (on parle de cas sporadiques). En revanche, des causes héréditaires de la maladie de Charcot ont pu être mises en évidence dans 10 % des cas.

Mais quel est l'apport de cet article, à l'origine de tant de réactions ?

Il est écrit : « *C'est bien le vaccin anti-Covid, qu'elle a reçu, en 2021, qui est à l'origine de la maladie de Charcot (de Mélanie) .../... La pharmacovigilance vient de la reconnaître (...)* ».

Ces seules affirmations ont mis le feu aux poudres.

Devant les vives réactions des lecteurs de cet article, principalement sur les réseaux sociaux, la Direction de France Bleu a décidé de mettre un terme de façon brutale à un débat dont, manifestement, elle ne veut pas, en le dépubliant.

Le même média tente alors de s'en justifier : « un article qui évoquait la reconnaissance d'un lien entre la maladie de Charcot et le vaccin de Pfizer/BioNTech contre le Covid-19. Cet article avait été publié à partir d'informations parcellaires, ayant entraîné une erreur d'interprétation ».

France Bleu reconnaît, alors, qu'il s'agit là d'une information sensible mais, dans son grand courage, qu'elle ne veut pas participer à la propagation de fausses informations ». De préciser, encore, qu'il ne s'il ne s'agit en aucun cas de censure, en d'autre temps, sous d'autres régimes, la presse d'état n'aurait pas fait mieux.

Mais ce média va plus loin, en se livrant, alors, à une diffusion de vérités toutes relatives, il affirme :

- « Les autorités sanitaires françaises n'ont jamais confirmé de lien entre la vaccination contre le Covid-19 et la sclérose latérale amyotrophique (SLA, maladie de Charcot). La responsabilité du vaccin dans l'apparition de la maladie de la patiente évoquée n'a, à ce jour, pas été reconnue »,
- De minimiser enfin le rôle de la pharmacovigilance en précisant : « C'est l'ANSM qui tranche, et non un organisme de pharmacovigilance. Et à ce jour, l'ANSM n'a pas communiqué sur un quelconque lien entre la maladie de Charcot et le vaccin Pfizer contre le Covid-19. »

Qu'en est-il réellement ? Ces objections sont-elles recevables ?

Non.

Sur le premier point : la non reconnaissance d'un lien entre la SLA de Mélanie et le vaccin Pfizer contre la Covid.

Si France Bleu avait eu le souci de vérifier ses informations, nous lui aurions présenté la fiche établie par le centre pharmacovigilance qui a traité le cas de Mélanie.

Ce média aurait vu, que dans les jours qui ont suivi une deuxième injection (juin 2021), Mélanie a été victime de fasciculations. Un mois après, ont été constatées des atteintes neurologiques. Au mois de septembre 2022, était posé le diagnostic d'une SLA.

En conclusion, il est écrit :

« Diagnostic de SLA dont les premiers signes se sont manifestés quelques jours après la D2 de Commaty »

« Le pharmacovigilant note : « L'imputabilité retenue en l'espèce est établie selon la méthode française officielle de 1985 publiée par Bégaud et al. (Bulletin officiel du ministère chargé de la santé n° 84/50 fr 1985) et réactualisée par le Cercle de Réflexion sur l'imputabilité en 2011 (publié dans Thérapie 2011 ; 66:517- 25). Les éventuels scores d'imputabilité qui auront été retenus sont établis sans préjudice des éléments d'investigation qui pourraient être effectués dans le cadre de procédures juridiques ou amiables d'indemnisations ».

Nous précisons, ici, que Mélanie n'avait aucun antécédent médical, et que le facteur héréditaire a été écarté.

Donc, contrairement à ce qu'affirme France Bleu, la SLA, contractée par Mélanie, est bien imputable au vaccin Pfizer contre la COVID et cette imputabilité a bien été confirmée par une autorité sanitaire Il convient de ne pas minimiser, comme France Bleu, le rôle et l'importance des centre régionaux de

pharmacovigilance qui ont une mission dévolue par le Ministère de la Santé.

À ce titre, la pharmacovigilance a pour mission la surveillance des médicaments et la prévention du risque d'effets indésirables résultant de leur utilisation, que ce risque soit potentiel ou avéré après commercialisation.

Dans ce cadre, la pharmacovigilance met en place des enquêtes et des études pour analyser les risques et participer à la mise en place et au suivi des plans de gestion des risques. La pharmacovigilance s'appuie sur une base réglementaire nationale et européenne : lois, décrets, directives, bonnes pratiques de pharmacovigilance publiées par arrêté.

Dans notre cas d'espèce, nous avons eu confirmation par le CRPV que le cas de Mélanie a été remonté à l'ANSM avec pour commentaire : « *ce dossier a été remonté à l'ANSM en proposant un « cas marquant* », ce qui signifie que nous souhaitons appuyer l'attention de l'ANSM **sur les cas de SLA déclarés après vaccination contre la covid-19** ». Au moment où a été rédigé l'article, l'ANSM était informée.

Nous précisons encore qu'au niveau de l'association AAVIC TEAM, dont fait partie Mélanie, nous avons au moins un deuxième cas identique.

Quant au rôle de l'ANSM défendu par France Bleu et sur le fait que ce soit elle qui tranche et non la pharmacovigilance. Si, effectivement, c'est elle qui tranche, comment peut-on imaginer aujourd'hui, sur ce cas, et à la lumière des protocoles d'examen qui ont été mis en œuvre pour établir cette imputabilité, qu'elle puisse dire autrement ? Il semble impossible qu'elle puisse avoir un avis contraire à la lumière des résultats qui lui seront présentés. Mieux, il va être de son devoir de prendre en considération le risque d'effets indésirables graves, et examiner les options permettant de prévenir les risques ou les réduire, au besoin, pour prendre des mesures appropriées.

À partir de là, il convient que certaines attitudes doctes soient abandonnées.

Cette réponse méritait d'être apportée, d'autant plus qu'à la suite de ces articles, certains ont cru bon publier à leur tour des articles inutilement blessants et confinant à la diffamation.

Un, en particulier, a retenu notre attention, celui publié le 2 janvier 2025 par le Journal International de Médecine. Cet article odieux, qui brille par son absence de contenu et une compassion de façade, n'a pour finalité que de décrédibiliser les associations, dont AAVIC TEAM, qui tentent d'aider ces malades après des injections contre la COVID qui se trouvent dans une situation d'errance médicale insupportable. Nous parlons en particulier au niveau de cette association, de plusieurs centaines de personnes dont la vie a été bouleversée : pathologies graves, perte d'autonomie, perte d'emploi, situation financière précaire ... aussi l'absence d'empathie de certains « vaccinolâtres » écerclés leur est insupportable. D'ailleurs, et à la suite d'Hannah Arendt nous affirmons que « la mort de l'empathie humaine est l'un des premiers signes et le plus révélateur d'une culture sur le point de sombrer dans la barbarie ».

Notre combat est d'aider ces malades à faire éclater la vérité, à ce qu'ils soient pris en charge comme il se doit et qu'ils soient indemnisés à hauteur des préjudices qui sont les leurs.

Le dernier combat de Mélanie est d'être le porte-parole de ces malades, et de faire entendre leur voix.